

Besançon, le 20 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La campagne d'inspections sur la prévention des incendies dans les installations industrielles en Bourgogne-Franche-comté pointe des lacunes et des pistes de progrès

Dans l'objectif de prévenir les incendies, l'inspection des installations classées de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a contrôlé une centaine de sites industriels sur ce thème pendant la période de mai à juin.

Cette campagne de contrôles met en évidence que des lacunes existent en matière de prévention et de moyens de lutte contre les incendies et elle contribue à faire prendre conscience aux responsables de sites des risques encourus, au-delà des contraintes réglementaires qui s'appliquent à eux.

Les incendies constituent la cause largement majoritaire des accidents industriels en France ([Base accidents Aria](#)). Les inspecteurs de la DREAL veillent donc à particulièrement prendre en compte ce retour d'expérience dans leurs actions. En 2022, c'est près de 10 % du volume d'inspections prévisionnel qui aura été consacré à cette thématique.

Les résultats de la campagne d'inspections en Bourgogne-Franche-Comté :

Nombre de sites et typologie	Principaux points de contrôles
93 sites industriels inspectés en mai et juin 2022 : ✓ secteurs variés : entrepôts, traitement de déchets, scieries, plasturgie, traitement de surface, travail des métaux,... ✓ sites classés Seveso ou à autorisation/enregistrement (classement ICPE) ✓ 20 contrôles conjoints avec le SDIS (pompiers)	✓ Accessibilité des moyens de lutte contre l'incendie ✓ Présence d'un plan des installations et des zones à risques ✓ Formation du personnel ✓ Entretien des moyens de prévention et d'intervention (détection, désenfumage, extinction, poteaux incendie...) ✓ Dispositifs de confinement des eaux d'extinction

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

 @Prefet21_BFC
 @Prefet21.BFC

Lors de ces contrôles ciblés, annoncés ou non, les inspecteurs font tester la mise en œuvre en conditions réelles des équipements : ouverture d'une trappe de désenfumage, utilisation d'un robinet incendie armé...

Pour la majorité des sites inspectés, aucun manquement majeur à la réglementation n'a été mis en exergue mais des points d'amélioration sont assez systématiquement identifiés, notamment :

- ✓ plan des zones à risques absent ou non tenu à jour
- ✓ débit des poteaux incendie non vérifié périodiquement
- ✓ consignes à suivre non établies ou incomplètes
- ✓ accessibilité partielle aux premiers moyens d'intervention
- ✓ absence de formation périodique du personnel
- ✓ absence d'exercice incendie périodique

Plusieurs sites présentent en revanche des manquements majeurs pouvant directement mettre en cause la sécurité et vont conduire l'inspection des installations classées à proposer au préfet des suites administratives pour encadrer leur mise en conformité. C'est le cas par exemple lorsqu'il est constaté l'absence de détection incendie ou encore des moyens de lutte contre l'incendie insuffisants (réserves d'eau ou poteaux incendie).

Un suivi renforcé des sites qui le justifient suite à cette action de contrôle sera mis en œuvre afin de s'assurer de leur retour à la conformité dans des délais adaptés.

Les sites classés ICPE doivent respecter des dispositions techniques et organisationnelles rigoureuses définies dans des arrêtés ministériels et/ou des arrêtés préfectoraux et sont périodiquement contrôlés.

Les rapports d'inspection issus des contrôles sont consultables sur le site internet Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/> (S'informer>InstallationsClassées>Accès aux données).

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/

@Prefet21_BFC

@Prefet21.BFC

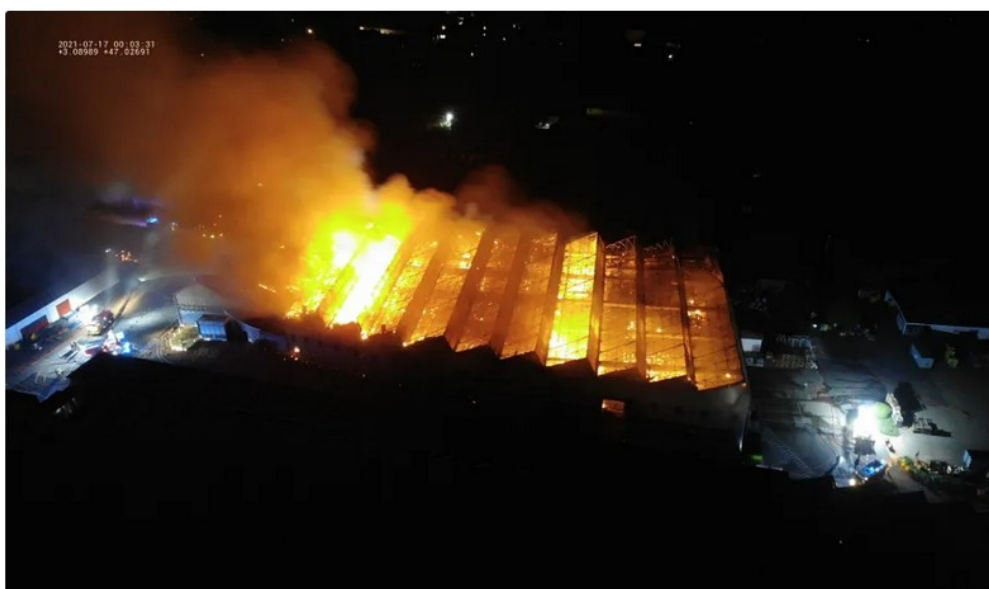
Quelques photographies d'illustration prises pendant les contrôles :



Inspection sur site



Extincteur non visible



Un incendie se propage très rapidement Photo (copyright SDIS 58)

Odile Roque Bedeaux
pôle communication
Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

Tél : 03 81 21 67 18
Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr
17E rue Alain Savary CS 31269
25005 BESANCON cedex

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/